

Quels sont vos droits



Maccabi

Les meilleurs services de santé en Israël

Maccabi 24h/24

1-700-50-53-53

***3555**

www.maccabi4u.co.il

Adhérents de Maccabi,
peu importe l'heure...



Les centres de médecine d'urgence de Maccabi sont à votre disposition

Médecins de Maccabi, examens de laboratoire, infirmières, radios, etc. sont disponibles pour vous à travers le pays en dehors des heures d'ouverture des centres médicaux.

Divers centres sont à votre service tous les jours de 19h00 à 22h30 et le vendredi, le shabbat et les fêtes*, de 9h00 à 22h30

Ramat Hasharon : 3, rue Hanetsah

Petah Tikva : 3, rue Spiegel

Holon : 54, rue Eilat

Rishon Letsion : 15, rue Rothschild

Tel-Aviv : 96, rue Yigal Alon

Beer Sheva : 4, rue Hatikva –
Centre médical Haneguev

Netanya : 21, Bd. Benyamin
Ce centre est ouvert le vendredi et
le shabbat de 16h00 à 22h30

Haïfa – Carmel : 15, rue Khorev

Ce centre est ouvert le vendredi à partir de 14h00
et le shabbat de 9h00 à 22h30

Kiryat Motzkin : 3, Bd. Goshen Moshe

Ce centre est ouvert pendant la semaine
de 20h00 à 23h00

vendredi 8h00 à 12h00 | 17h00 à 23h00

shabbat 9h00 à 13h00 | 17h00 à 23h00

*Les jours de demi-fêtes ("Hol Hamoed), veuillez vérifier les heures d'ouverture au centre d'appel "Maccabi 24h/24" et sur le site internet de Maccabi www.maccabi4u.co.il

Maccabi

Les meilleurs services de santé en Israël

Il y a des services de santé... et il y a Maccabi *3555



Table des matières

Droits de l'adhérent.....	2
Modes de paiement dans les services d'urgences.....	4
Personnes ayant droit à des exonérations, réductions et plafonnements.....	6
Commissions.....	8
Droits aux soins dentaires selon le panier de santé national.....	9
Conventions concernant le choix des prestataires de santé.....	10

Les tarifs indiqués ont été mis à jour au mois d'avril 2015 et sont valables pour un an. Vous pouvez obtenir les tarifs en vigueur dans les centres médicaux de Maccabi, en appelant "Maccabi 24h/24" au *3555 et sur notre site www.maccabi4u.co.il

En cas de divergence entre les informations contenues dans cette brochure et sur le site internet, les informations valables seront celles publiées sur le site.

Droits de l'adhérent

Principes de la loi sur les droits du malade de 1996 :

- 1 Le droit à recevoir des soins médicaux** Toute personne a le droit de recevoir des soins médicaux, sans discrimination, conformément à la réglementation du système de santé en vigueur en Israël.
- 2 Soin médical approprié** Le patient a le droit de recevoir un traitement professionnel, de qualité et respectueux de sa personne.
- 3 Identité du personnel soignant** Le patient a le droit d'être informé de l'identité et de la fonction de la personne qui le soigne.
- 4 Deuxième avis** Le patient a le droit de recevoir un deuxième avis concernant son traitement, conformément à la loi et au règlement de la caisse de santé.
- 5 Continuité de traitement appropriée** Le patient a le droit de bénéficier de la collaboration des divers membres du personnel soignant en vue de lui assurer une bonne continuité de traitement.
- 6 Confidentialité** Le patient a droit au respect de sa personne et de sa vie privée à tous les stades du traitement.
- 7 Secret médical** Le patient a le droit de bénéficier du secret médical pour les données médicales le concernant.
- 8 Information médicale** Le patient a le droit d'accéder aux données de son dossier médical.
- 9 Consentement éclairé** Le patient a le droit de recevoir des explications détaillées sur le diagnostic établi, le traitement proposé, ses risques et ses bénéfices, ses effets secondaires, et les conséquences d'une absence de traitement, tout cela pour lui permettre de donner un consentement éclairé au traitement proposé.
- 10 Soins médicaux en cas d'urgence médicale ou de danger grave.**

Pour toute question concernant les droits du patient, vous pouvez vous adresser à :

- Le bureau du médiateur de Maccabi, 27, rue Hamered, Tel-Aviv 6812509
Fax : 03-5143822 ou sur le site internet de Maccabi www.maccabi4u.co.il
- Le médiateur du ministère de la Santé pour les requêtes du public au sujet de la loi sur l'Assurance santé nationale, 39, rue Yirmiyahu, BP 1176, Jérusalem 9101002
Tél. : 08-6241010 ou *5400 | fax 02-5655981
kvilot@moh.health.gov.il





"Dommage que je n'aie
que 32 dents..."

Soin dentaire conservateur

Pour **21** NIS seulement
À partir de 12 ans

"Maccabi Sheli", la carte qui vous permet
aussi de bénéficier de soins dentaires
à des prix attractifs :

- Soins conservateurs (plombages, dévitalisations et extractions dentaires) pour 21 NIS par soin à partir de 12 ans
- Soins de restauration (implants, couronnes, bridges et appareils dentaires) avec une réduction de 50%
- Orthodontie avec 50 % de réduction quel que soit l'âge
- Parodontie, anesthésies et radios dentaires réalisées dans les instituts spécialisés – avec une réduction de 50%

Maccabi Dent – et cabinets dentaires agréés



Les avantages et remboursements sont précisés par les règlements de Maccabi Sheli, ainsi que les délais d'attente et les tarifs fixés par Maccabi Dent.



Maccabi

Les meilleurs services de santé en Israël

Il y a des services de santé... et il y a Maccabi

***4535**

Modes de paiement dans les services d'urgences

Pour tout problème médical à caractère urgent, Maccabi met à votre disposition ses centres de médecine d'urgence. Ils offrent une approche personnalisée et permettent la continuité du traitement.

De plus, la franchise à payer est peu élevée et le temps d'attente est plus court que dans les services d'urgences hospitaliers.

Consultation à plein tarif dans un service d'urgences

Un adhérent qui s'adresse à un service d'urgences entre 6h00 du matin et 23h00 doit acquitter le plein tarif conformément à la tarification définie par le ministère de la Santé et mise à jour régulièrement. Les personnes exemptées de paiement sont les adhérents munis d'une recommandation médicale, ou qui s'adressent aux urgences pour l'une des raisons exonérées de paiement selon la loi ou bien comprises dans la liste des droits supplémentaires de Maccabi.

Consultation dans un service d'urgences à tarif réduit

Un adhérent qui s'adresse à un service d'urgences entre 23h00 et 6h00 du matin, ou dans un cas où la consultation s'est révélée a posteriori justifiée sur le plan médical, ne paiera que le forfait urgences au tarif fixé et mis à jour par le ministère de la Santé. La liste des cas définis comme justifiés a posteriori sur le plan médical et les tarifs en vigueur, est disponible au centre d'appel "Maccabi 24h/24" ou sur notre site www.maccabi4u.co.il.



Selon la loi de Santé nationale les exonérations sont accordées dans les cas suivants :

- Un adhérent qui d'adresse aux urgences muni d'une lettre d'un médecin et / ou d'un formulaire de prise en charge et n'est pas hospitalisé. La recommandation est valable 24h.
- Adhérent hospitalisé même s'il n'était pas muni d'une lettre d'un médecin et / ou d'un formulaire de prise en charge.
- Un élève blessé à l'école ou lors d'une sortie scolaire et muni d'une attestation de l'école.
- Une personne victime d'un accident du travail et munie d'une attestation de son employeur : le formulaire de déclaration d'accident du travail 250 B.L. (Bituah Leumi – Sécurité sociale), à condition qu'elle se soit adressée aux urgences dans les 7 jours suivant son accident.
- Une personne victime d'un accident du travail en tant que travailleur indépendant, munie d'une attestation d'accident du travail : le formulaire 283 B.L. à condition qu'elle se soit adressée aux urgences dans les 7 jours suivant son accident.
- Une victime d'accident de la route munie d'une attestation de la police concernant l'accident, à condition qu'elle se soit adressée aux urgences dans les 7 jours suivant son accident.
- Une victime d'acte de terrorisme reconnue par le Bituah Leumi.
- Un policier blessé au cours d'une opération de police.

- Une victime d'agression sexuelle.
- Une victime de violence familiale.
- Fracture osseuse récente.
- Luxation sévère de l'épaule ou du coude.
- Blessure nécessitant d'être refermée par des points de suture ou tout autre moyen.
- Extraction d'un corps étranger des voies respiratoires ou présence d'un corps étranger dans l'œil.
- Soins pour des maladies : cancer, hémophilie, mucoviscidose, dialyse.
- Contractions d'accouchement.
- Un adhérent s'adressant à l'hôpital, en provenance de la rue ou de tout autre endroit public, à la suite d'un événement soudain, et transporté par une ambulance de Magen David Adom ou une ambulance d'une société privée agréée par le ministère de la Santé.
- Bébés jusqu'à l'âge de 2 mois, à la suite d'une poussée de fièvre importante (plus de 38,5°C).



Maccabi a étendu les exonérations à toute la durée de la journée dans les cas suivants :

- Adhérent adressé aux urgences par un centre de Maccabi ou un centre agréé. Validité de la recommandation : 24h.
- Adhérent adressé par une infirmière du centre "Maccabi 24h/24" ou une infirmière d'un centre pluridisciplinaire MOMA. Validité de la recommandation : 24h.
- Blocage des urines nécessitant la pose d'un cathéter .
- Morsure de serpent ou de scorpion.
- Absence de mouvements chez le fœtus à partir de la 28e semaine.
- Femme enceinte présentant une hémorragie importante.
- Saignement après procédure invasive effectuée à l'hôpital, jusque dans les 10 jours suivant la procédure.
- Adhérent ayant refusé d'être hospitalisé malgré l'avis du service des urgences.
- Adhérent jusqu'à l'âge de 2 ans présentant un traumatisme à la tête.
- Adhérent de plus de 70 ans présentant un traumatisme à la tête.
- Brûlure oculaire causée par un produit chimique, lésion oculaire due à un corps étranger dans l'œil (telle que rayure de la cornée), sans relation avec l'inflammation oculaire, en fonction du traitement envisagé après diagnostic.
- Brûlure au 3e degré, quels que soient l'âge ou l'étendue de la zone atteinte.
- Patient atteint de diabète de type 1 présentant un niveau d'hypoglycémie inférieur ou égal à 60 unités.
- Luxation d'une articulation, sauf celles des doigts et des orteils.
- Traumatisme dento-alvéolaire (atteinte de l'os porteur des dents) nécessitant une fixation immédiate de la dent.



Maccabi a étendu les exonérations aux heures où les centres médicaux et les centres de soins sont fermés dans les cas suivants :

- Correction d'un plâtre posé la veille.
- Ingestion d'un corps étranger un d'un produit toxique.
- Crise d'asthme / crise d'épilepsie.

Important :

Dans les centres de soins Maccabi, vous n'aurez pas à payer de franchise dans les cas donnant droit à exonération sur une consultation au service d'urgences. Une visite aux urgences non comprise dans la liste des cas d'exonération entraîne le paiement d'une franchise selon le tarif fixé par le ministère de la Santé.

Catégories de personnes ayant droit à des exonérations, des réductions et des plafonnements

Les tarifs sont mis à jour une fois par an. Vous pouvez obtenir les tarifs en vigueur dans les centres médicaux de Maccabi, en appelant le centre "Maccabi 24h/24" au *3555 et sur notre site www.maccabi4u.co.il

Catégorie	Réductions et exonérations de franchise
Patients en dialyse, oncologie, maladie de Gaucher, hémophilie, Sida, bêta-thalassémie majeure, tuberculose, mucoviscidose, donneurs pour greffes d'organes	Exonération de franchise trimestrielle pour la consultation, exonération de franchise sur les médicaments du panier de santé national, pour les médicaments destinés à la maladie précisée uniquement, plafonnement pour les fournitures médicales : plafond mensuel selon un calcul trimestriel, pour les patients atteints de maladies chroniques
Adhérent ayant atteint l'âge de la retraite et plus, recevant une allocation complémentaire de revenus du Bituah Leumi, refuzniks	Exonération de la franchise sur une consultation par trimestre pour toute la famille, réduction de 50 % sur la franchise pour les médicaments du panier de santé national, avec un plafond mensuel selon un calcul trimestriel, pour les patients atteints de maladies chroniques
Bénéficiaires d'allocation selon l'article 9 du code du Bituah Leumi, bénéficiaires d'allocation de mobilité – enfants de moins de 18 ans et 3 mois	Exonération de franchise trimestrielle pour les consultations
Adhérent âgé de 75 ans et plus	10 % de réduction sur la franchise pour les médicaments du panier de santé national
Anciens combattants de la 2e guerre mondiale ("Vétérans") recevant une allocation de revenu minimum	Exonération de la franchise sur une consultation par trimestre, 75 % de réduction sur la franchise pour les médicaments du panier de santé national, jusqu'à un plafond mensuel calculé par trimestre pour les patients atteints de maladie chronique (pour les vétérans uniquement)
Invalides de la guerre contre les nazis, reconnus par les autorités allemandes pour les dédommagements concernant l'invalidité. Le département pour les dédommagements individuels de l'étranger au ministère des Finances. Tél. : 03-6234100	<p>Exonération indépendante d'une maladie connue :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Pour les franchises trimestrielles pour des consultations auprès de médecins généralistes ● Franchise sur le paiement des médicaments du panier de santé national <p>Exonération liée à une maladie connue : pour les médicaments ne faisant pas partie du panier de santé, sur autorisation du responsable médical de la direction de Maccabi</p>
Invalides de la guerre contre les nazis, reconnus par les autorités allemandes pour les dédommagements concernant l'invalidité. Le département pour les dédommagements individuels de l'étranger au ministère des Finances. Tél. : 03-6234100	<p>Exonération indépendante d'une maladie connue :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Pour les franchises trimestrielles pour des consultations auprès de médecins généralistes ● Franchise sur le paiement des médicaments du panier de santé national <p>Exonération liée à une maladie connue : pour les médicaments ne faisant pas partie du panier de santé, sur autorisation du responsable médical de la direction de Maccabi</p>
Rescapés de la Shoah reconnus par le ministère des Finances selon la loi sur les Invalides victimes des persécutions nazies, la loi sur les Invalides de guerre contre les nazis et la loi sur les aides aux rescapés de la Shoah (sauf pour les bénéficiaires d'allocation de revenu minimum ou de complément de revenu du Bituah Leumi et/ou les bénéficiaires d'indemnités d'invalidité en fonction de leurs revenus)	Exonération de la franchise pour l'achat de médicaments du panier national de santé

Catégorie	Réductions et exonérations de franchise
Rescapés de la Shoah recevant une allocation mensuelle et / ou des aides en vertu des lois suivantes : allocation selon la loi sur les Invalides victimes des persécutions nazies, allocation selon l'article 3 de la loi sur les Aides aux rescapés de la Shoah, allocation selon l'article 4 de la loi sur les Aides aux rescapés de la Shoah, étant de plus bénéficiaires de l'allocation de complément de revenu ou du revenu minimum de la part du Bituah Leumi ou bénéficiaires d'indemnités d'invalidité en fonction de leurs revenus selon la loi sur les Invalides victimes de persécutions nazies	Exonération de la franchise pour l'achat de médicaments du panier national de santé
Victimes d'accidents du travail reconnues par le Bituah Leumi	Exonération de franchise / remboursement pour le traitement de l'atteinte reconnue
Victimes d'accidents de la route	Exonération de franchise / remboursement pour les traitements compris dans le panier de la santé reliés à l'atteinte subie. En vigueur depuis le 1.1.2010
Familles de 4 enfants et plus	<ul style="list-style-type: none"> ● Réduction de 50 % sur la franchise pour les soins liés au développement de l'enfant. ● Réduction de 50 % sur la franchise pour les ateliers et les groupes d'activité. En vigueur depuis le 1.7.2015
Enfants présentant une invalidité somatique soignés à l'Institut pour le développement de l'enfant ou enfants de familles recevant l'allocation de revenu minimum	Exonération de la franchise pour les soins de développement de l'enfant
Enfants et adolescents assurés atteints d'autisme jusqu'à l'âge de 18 ans, soignés à l'Institut pour le développement de l'enfant et dont les parents reçoivent l'allocation de revenu minimum	Exonération de la franchise pour les soins de développement de l'enfant
Travailleurs recevant des services dans le cadre de la médecine du travail	Exonération de la franchise pour une consultation trimestrielle ou pour une autre consultation



À savoir :
Maccabi a étendu les droits des bénéficiaires d'allocation d'invalidité générale de 75 % et plus ainsi que des bénéficiaires d'allocation de revenu minimum en dessous de l'âge de la retraite, et offre un plafonnement mensuel de la franchise pour l'achat de médicaments du panier de santé. Pour profiter de ces droits, veuillez vous adresser, munis de documents à jour, au centre médical de Maccabi proche de votre domicile.

Commissions

Maccabi Services de Santé met en œuvre des commissions chargées de traiter les demandes particulières de ses adhérents. Certains traitements, médicaments ou opérations sont soumis à des procédures d'autorisation. Toute demande adressée à l'une des commissions énumérées ci-dessous doit être faite, accompagnée des documents appropriés, au bureau du centre médical de Maccabi auquel vous êtes rattaché.

1 Autorisations ordinaires indépendantes d'une commission

Certains traitements et / ou médicaments compris dans le panier de santé (tels que les examens par imagerie médicale, les traitements de fécondation in vitro, les cathétérisations) nécessitent une autorisation préalable de la caisse d'assurance santé.

2 Commissions d'autorisation

Les commissions d'autorisation examinent les demandes des adhérents en vue de l'obtention d'accord préalable pour certains traitements. Les traitements compris dans le panier de santé sont uniquement des traitements qu'un avis médical estime nécessaires. Dans la mesure où la commission de la caisse Maccabi confirme que le traitement est nécessaire du point de vue médical, le traitement sera couvert par le panier de santé.

Les commissions de Maccabi :

- Commission d'autorisation pour les opérations de chirurgie mammaire
- Commission d'autorisation pour les opérations pour éliminer des surplus cutanés
- Commission d'autorisation pour les opérations des paupières
- Commission d'autorisation pour les opérations de chirurgie bariatrique
- Commission d'autorisation pour une réduction sur l'achat d'aliments spéciaux

Il est possible de contester les décisions de ces commissions devant une commission d'appel.

3 Commission d'appel pour les services de santé supplémentaires

4 Commissions pour les cas d'exception

Par l'intermédiaire des centres médicaux, il est possible de leur adresser des demandes d'autorisation sur les sujets suivants :

- Médicaments non compris dans le panier de santé
- Technologies non médicales et non comprises dans le panier de santé

Il est possible de contester les décisions de la commission d'appel et de la commission pour les cas d'exception auprès du tribunal du travail. Il est également possible de déposer une plainte auprès du médiateur du ministère de la Santé.

**Pour localiser les centres médicaux de Maccabi
consultez notre site www.maccabi4u.co.il**



Les soins dentaires compris dans le panier de santé

Les soins dentaires compris dans le panier de santé national sont prodigués à des catégories de personnes définies, dans les cliniques dentaires Maccabi Dent réparties à travers le pays et dans les cabinets agréés par Maccabi.

Les soins de médecine orale et maxillo-faciale sont assurés par les conseillers de Maccabi spécialistes dans ce domaine au niveau régional et dans les services hospitaliers de médecine orale et maxillo-faciale.

Les droits compris dans le panier de santé en avril 2015 :

- Soins dentaires **pour les enfants de 0 à 12 ans**, y compris anesthésie générale jusqu'à l'âge de 5 ans
- Soins dentaires pour les **personnes atteintes de cancer**
Après / avant un traitement par chimiothérapie / radiothérapie
Après radiothérapie au niveau de la tête et du cou
Après extraction d'une tumeur au niveau des mâchoires et des tissus proches de la mâchoire
Les patients âgés de 30 ans au plus ayant reçu une radiothérapie au niveau de la tête et du cou dans leur petite enfance
- Soins dentaires pour les **personnes ayant subi une greffe d'organe, de moelle osseuse et de valve cardiaque artificielle : avant / après la greffe**
- Soins dentaires et orthodontiques pour les **personnes atteintes de fente palatine et labiale : jusqu'à l'âge de 25 ans**
Et **pour les personnes présentant des problèmes de croissance des os de la face et des problèmes de denture congénitaux**
- Soins dentaires **pour les personnes atteintes d'une absence congénitale de 6 dents et plus** : jusqu'à l'âge de 30 ans
- Soins dentaires et orthodontiques pour les personnes atteintes des syndromes **de Pfeiffer, Apert, Crouzon, Treacher Collins** : jusqu'à l'âge de 30 ans
- Soins dentaires pour les **personnes souffrant d'une atteinte congénitale de la structure et de la substance dentaires** : jusqu'à l'âge de 25 ans (Amelogenesis imperfecta, Dentinogenesis imperfecta)
- **Soins dentaires préventifs et conservateurs pour les personnes atteintes de troubles du développement neurologique** : jusqu'à l'âge de 18 ans
- **Anesthésie générale** pour soins dentaires
 - * Pour les enfants jusqu'à l'âge de 5 ans
 - * Pour les adhérents atteints de trisomie 21, d'autisme, d'infirmité motrice cérébrale, de handicap mental, de maladie mentale, d'ataxie télangiectasie, de maladie cardiaque sévère
- **Traitements de médecine buccale et maxillo-faciale**
Droits pour diagnostic, traitement et actes effectués dans la bouche et le pharynx, y compris pour des problèmes au niveau des articulations de la mâchoire, plaies et pathologies au niveau des tissus mous et des glandes salivaires, à l'exclusion des problèmes et des soins liés aux dents et aux gencives



Plus d'informations sur les droits, les traitements et la localisation des cliniques Maccabi Dent et des cliniques dentaires agréées, au centre d'appel "Maccabi 24h/24" en composant le *3555 et sur le site internet de Maccabi www.maccabi4u.co.il



Conventions pour le choix des prestataires de santé

● Services médicaux (médecin de famille / spécialistes) et paramédicaux (diététiciens, podologues etc.)

Afin de recevoir des services médicaux, l'adhérent peut s'adresser directement et selon son choix à tout médecin répertorié dans la liste des médecins qui se trouve dans le guide des services de Maccabi. À toute consultation chez un médecin ou un thérapeute, il faut présenter sa carte de Maccabi.

La relation entre le patient et le praticien est un élément essentiel pour assurer la continuité du traitement, une bonne connaissance mutuelle, le processus de diagnostic, etc. Il est donc très important de préserver cette relation et d'éviter de consulter au hasard différents médecins. Bien que tout adhérent de Maccabi puisse consulter le médecin généraliste de son choix agréé par Maccabi, une personne ayant consulté un médecin généraliste donné au cours d'un trimestre ne peut pas en consulter un autre au cours du même trimestre, sauf s'il s'agit d'une urgence médicale.

Une consultation chez un spécialiste ne nécessite pas d'ordonnance du médecin de famille, sauf pour certains domaines, qui seront indiqués dans le guide des services. Cependant, il est important que les consultations chez des spécialistes soient effectuées sous le contrôle du médecin de famille ou du pédiatre, afin de préserver la continuité du traitement.

● Services de différents domaines de la santé, laboratoires, instituts et thérapeutes

Afin de recevoir des services de différents domaines de la santé, des laboratoires, instituts et thérapeutes agréés par Maccabi, l'adhérent peut s'adresser à l'un des instituts figurant dans le guide des services, selon le type de service et de profession de santé (imagerie médicale, laboratoires, développement de l'enfant, santé de la femme, etc.). Pour toute prestation de ce type de service, il faut se munir de la carte de Maccabi et d'une ordonnance médicale.

● Services de médecine d'urgence

En cas d'urgence, aux heures où les centres médicaux de Maccabi ne sont pas ouverts, Maccabi met à la disposition de ses adhérents des centres de médecine d'urgence et des centres privés agréés par Maccabi, un service de visite médicale à domicile, et un service d'urgences dans chaque hôpital. L'adhérent qui reçoit ce service paie une franchise. Les règlements, les droits et les franchises des adhérents ainsi que les horaires sont indiqués sur le site internet de Maccabi >> Médecine d'urgence.

La liste des centres de Maccabi est indiquée sur le site internet de Maccabi >> Centres de médecine d'urgence. Pour toute prestation de ce type de service, il faut se munir de la carte de Maccabi.

● Services d'hospitalisation

Les adhérents de Maccabi peuvent bénéficier de services d'hospitalisation dans des hôpitaux répartis à travers tout le pays. Lorsqu'une hospitalisation est nécessaire, un formulaire de prise en charge est établi et remis au patient pour la couverture des frais par Maccabi.

Ci-dessous, la liste des hôpitaux agréés par Maccabi (par ordre alphabétique) :

Assaf Harofeh, Assuta, Barzilai, Bnei Tsion, Hadassa, Hillel Yafeh, Hôpital anglais EMSS de Nazareth, Hôpital français de Nazareth, Hôpital italien de la Sainte famille, Ichilov, Laniado, Mayanei Hayeshua, Nahariya, Poriya, Rambam, Shaarei Tsedek, Shiba, Wolfson et Ziv.

Certains hôpitaux seront accessibles selon la zone d'habitation de l'adhérent :

Hôpital Yosefial : pour les habitants d'Eilat et de sa région uniquement

(au sud de la ligne Mitzpe Ramon – Ein Hatseva).

Hôpital Soroka : pour les habitants de la région de Beer Sheva uniquement

(au sud de la ligne Netivot – Beit Kama).

Hôpital Haemek : pour les habitants d'Afoula uniquement.

Hôpitaux gériatriques / de réadaptation (par ordre alphabétique) :

Beit Hadar (pour les habitants d'Ashdod), Bat Yam : Bayit Balev, Beer Sheva : Neve Sheva (pour les habitants de Beer Sheva); Aleh Neguev – Centre hospitalier gériatrique et de réadaptation et centre pédiatrique + rééducation enfants, Beer Yaakov : Shmuel Harofeh, Bnei Brak : Aleh – Centre hospitalier gériatrique et de réadaptation et centre pédiatrique, Eilat : Bayit Balev – Centre hospitalier gériatrique, Haïfa / Nesher : Bayit Balev – Centre hospitalier gériatrique et de réadaptation + patients sous assistance respiratoire + rééducation, Jérusalem : Aleh – Centre hospitalier gériatrique et de réadaptation; Bayit Balev, Kfar Saba : Bayit Balev – Centre hospitalier gériatrique et de réadaptation; Centre hospitalier Tel Hashomer; Bayit Balev; Meonot Maccabi : rééducation, centre hospitalier gériatrique et de réadaptation, Maale Adumim : Hod Adumim, Ness Tsiona : Naot Hamoshava (pour les habitants de Ness Tsiona), Netanya : centre gériatrique Malben (« Dora »), Omer : Bayit Balev – Centre hospitalier gériatrique et de réadaptation, Pardes Hanna : Shoam, Petah Tikva : Naot Hasharon (pour les habitants de Petah Tikva), Raanana : Bayit Balev – Centre hospitalier gériatrique et de réadaptation, Shfaram : Elanya, Tel-Aviv – Jaffa : Reout (pour les habitants de Tel-Aviv – Jaffa); Naot La Guardia (pour les habitants de Tel-Aviv); Naot Hatichon (pour les habitants de Tel-Aviv), Tibériade : Naot Tveria.

● **Conseils dans les services de consultations externes**

Maccabi met en œuvre un ensemble de cabinets de consultants médicaux dans divers domaines. Les consultations sont assurées par des médecins spécialistes dont certains occupent des fonctions de chefs de services dans des hôpitaux. La politique de Maccabi donne la préférence au conseil médical au sein de la communauté. Dans les localités ne possédant pas de possibilité de consultation externe dans un service de Maccabi ou un service agréé par Maccabi, une autorisation spéciale pour s'adresser à un service de consultation externe sera délivrée. Dans un tel cas, il faut se munir à l'avance d'un formulaire de prise en charge destiné à l'hôpital. Si une autorité médicale de Maccabi a constaté qu'il existe dans le cadre de Maccabi un service équivalent convenable, Maccabi a le droit d'adresser l'adhérent au cabinet de spécialiste fonctionnant dans son cadre et de ne pas autoriser de prise en charge pour l'hôpital.

● **Services particuliers**

Les traitements particuliers tels que la fécondation in vitro (FIV), la dialyse, les traitements oncologiques, la greffe d'organes, la gastrologie etc. sont effectués dans tous les hôpitaux agréés par Maccabi, comme précisé dans la section "Services d'hospitalisation" et également par d'autres prestataires de services dans la communauté.

La liste des prestataires pouvant fournir ces services de santé est disponible dans le guide des services de Maccabi et sur son site internet >>> Professions de santé – Instituts, thérapeutes et traitements. Pour toute prestation de ce type de service, il faut se munir d'une ordonnance médicale et de la carte de Maccabi.

**Lors d'un examen
médical corporel, tout
patient a le droit d'être
accompagné de la
personne de son choix**

Pour un service prodigué dans un hôpital, il faut fournir le formulaire de prise en charge correspondant.

● Services de pharmacie

Maccabi possède un réseau de pharmacies réparties sur tout le pays : "Maccabi Pharm". De plus, Maccabi est liée à des centaines de pharmacies privées. Toutes les pharmacies peuvent exécuter les ordonnances des médecins de Maccabi. La liste de ces pharmacies figure sur le site internet de Maccabi >>> Pharmacies. Pour toute prestation de ce type de service, il faut se munir de la carte de Maccabi.

● Services de médecine spécialisée

En cas de maladie ou d'état de santé nécessitant un traitement dans un établissement médical possédant un niveau de compétence et d'expérience professionnelle particulier, l'adhérent aura la possibilité de recevoir le service médical exigé par sa maladie ou son état de santé. Toute prestation de ce type de service nécessite une autorisation de Maccabi.

● Cas d'exception

Un adhérent estimant qu'une atteinte est portée ses droits à un traitement compris dans le panier de santé peut s'adresser, par l'intermédiaire d'un centre médical, à la commission des cas d'exception de Maccabi. L'adhérent peut faire appel des décisions de Maccabi auprès de la direction du centre médical ou bien du directeur médical du centre médical / de la région. Dans le cadre de la procédure d'appel, la décision sera réexaminée. Il est également possible de s'adresser au médiateur chargé des requêtes du public de Maccabi par fax, par e-mail ou en remplissant un formulaire figurant sur le site de Maccabi >>> Requetes du public.

L'adhérent a le droit de faire appel auprès du ministère de la Santé.

● Continuité du traitement

Maccabi assure la continuité du traitement pour les patients atteints de cancers et les patients greffés. Dans d'autres cas, selon évaluation médicale, le traitement pourra être assuré également dans des hôpitaux et par des prestataires qui ne font pas partie des conventions de choix des prestataires de santé.

La médecine
dans votre
langue
Interprète
par téléphone



Des difficultés en hébreu ?

Nouveau service chez Maccabi !

Traduction simultanée grâce à des interprètes médicaux à chaque rencontre avec un thérapeute et à toute étape du service

>>> Il suffit de demander au prestataire de service de téléphoner à un interprète

Langues de traduction : russe, hébreu, français et amharique



"Ce n'est pas une illusion d'optique..."

1000 NIS
pour l'achat de lunettes
et de lentilles de contact !

"Maccabi Sheli" : des réductions dans
le domaine de l'optique et des accessoires
d'optique :

- Achat de lunettes ou de lentilles de contact, y compris lunettes de soleil à verres correcteurs: réduction de 50 %, jusqu'à un plafond de 1000 shekels, valable tous les trois ans (à partir de 18 ans).
- Lunettes gratuites pour les enfants jusqu'à l'âge de 18 ans, d'une valeur maximale de 600 NIS.
*Réseau de magasins Maccabi Mimabat Rishon

מכבי מובט ראשון

- Suppression des lunettes grâce à la chirurgie laser: jusqu'à 50 % de réduction, auprès des prestataires agréés (à partir de 18 ans).

Les réductions et les couvertures de soins sont soumises au règlement de "Maccabi Sheli", y compris pour les délais d'attente.



Il y a des services de santé... et il y a Maccabi *4535

Pour ma famille,
Maccabi Sheli



La plus large couverture médicale



Jusqu'à **6000** NIS sur les dépenses liées à la grossesse et à l'accouchement (valable pour 3 grossesses)



Jusqu'à **1000** NIS de réduction sur l'achat de lunettes (tous les 3 ans)



21 NIS par soin dentaire conservateur à partir de 12 ans*



Jusqu'à **1000** NIS de réduction sur des soins de médecine complémentaire (tous les 3 ans)



50 % de réduction sur l'orthodontie et les soins dentaires réparateurs



50 consultations pour le développement de l'enfant avec franchise réduite



Les meilleurs services de santé en Israël

Il y a des services de santé... et il y a Maccabi

*Les enfants jusqu'à l'âge de 12 ans bénéficient de soins dentaires dans le cadre du panier de santé national.

*Les réductions et les couvertures de soins sont soumises au règlement de "Maccabi Sheli", y compris pour les délais d'attente.